

Agenda

1. Nom de la marque/fabricant
2. Identification du modèle
3. Marquage CE
4. Approuvé catégorie 111 par SGS UK, Contrôles Type EC réalisé par SGS UK Ltd, Weston-Super-Mare, BS22 6WA, UK Notified Body No: 0120
5. Durée de vie limitée des vêtements de protection chimique
6. Lire la notice avant utilisation
7. Types de protection obtenus par la GISS G-PRO 1. Visiter le site www.giss.fr pour de plus amples renseignements
8. Tailles
9. Le pictogramme taille indique les différentes tailles
10. Matière inflammable, ne pas placer à proximité d'une flamme
11. Mois / année de fabrication
12. Ne pas laver
13. Ne pas sécher en machine
14. Ne pas repasser
15. Ne pas réutiliser

Performances physiques du tissu GISS G-PRO 1

	Classe EN*
EN530 Abrasion	1 of 6
EN ISO 7854 Résistance à la flexion	4 of 6
EN ISO 9073-4 Résistance au déchirement	2 of 6
EN ISO 13934-1 Résistance à la traction	1 of 6
EN 863 Perforation	1 of 6
EN 25978 Résistance au blocage	Pass
EN ISO 13935-2 Résistance des coutures	3 of 6

*Classe EN spécifiée par la EN14325: 2004. Plus le numéro de classe est élevé, meilleure est la performance.

EN ISO 6530 Résistance à la pénétration de liquides chimiques GISS G-PRO 1

	Répulsion (EN Class)	Pénétration (EN Class)
Acide Sulphurique (30%)	3 of 3	3 of 3
Hydrate de soude (10%)	3 of 3	3 of 3
o-Xylene	0 of 3	0 of 3
Butan-1-ol	0 of 3	0 of 3

Performances combinaison entière GISS G-PRO 1

Type 5: Etanche aux particules	EN ISO 13982-1: 2004+A1:2010	Pass
	Ljmn, 82/90 ≤ 30% and Ls, 8/10 ≤ 15%	
Type 6: Etanche aux éclaboussures	EN13034: 2005+A1:2009	Pass

Milieux d'utilisation

Les combinaisons GISS G-PRO 1 sont conçues pour protéger les travailleurs contre des substances dangereuses. Elles sont typiquement utilisées pour la protection contre les particules sèches (Type 5) des éclaboussures ou pulvérisations légères (Type 6) en fonction de la toxicité ou les conditions d'exposition. Pour des renseignements complets contacter GISS.

Limitations d'utilisation

- Un vêtement contaminé doit être enlevé avec soin afin de ne pas contaminer l'utilisateur avec des substances dangereuses. Lorsqu'un vêtement a été contaminé les procédures de contamination doivent être suivie (e.g. douches de décontamination) avant d'enlever le vêtement.
- Les vêtements GISS G-PRO 1 ne sont pas conçus pour une utilisation en environnements extrêmes.
- Porter un vêtement de protection chimique peut causer un stress thermique si l'on ne prend pas en considération l'environnement du lieu de travail et la performance d'un vêtement de protection en termes d'indices de confort. Pour savoir si la GISS G-PRO 1 est appropriée pour votre environnement veuillez demander conseil à GISS.
- Des sous-vêtements appropriés devraient être pris en considération pour minimiser le risque de stress thermique ou l'endommagement de votre vêtement GISS G-PRO 1. Pour tout conseil contacter GISS.
- Le choix d'un vêtement GISS adapté au travail reste la responsabilité finale de l'utilisateur. Tous les produits GISS sont conçus pour une utilisation unique. En cas de "contamination," usure ou dommage le vêtement doit être enlevé et jeté convenablement à la première occasion.
- Lorsqu'un vêtement GISS est utilisé en association avec d'autres EPI, et pour assurer une protection «Type» entière, il est nécessaire de sceller les gants aux poignets, les bas de pantalons aux bottes et la capuche à l'appareil respiratoire à l'aide d'un ruban adhésif. Le rabat adhésif sur la fermeture éclair devrait être toujours utilisé. Retirez-en le papier et appuyez dessus surement en évitant de créer des plis. Seul l'utilisateur saura juger de l'association d'un vêtement avec d'autres équipements.
- GISS ne saura être tenu responsable de la mauvaise utilisation des produits GISS.

Consignes avant utilisation – Ne pas porter le vêtement dans l'éventualité, très peu probable, où il présenterait des défauts. Veuillez retourner ces vêtements (non utilisés et non contaminés) à GISS. Nous remplacerons gratuitement les combinaisons défectueuses.

Entreposage – Les produits GISS peuvent être entreposés normalement.

Mise au rebut – Les produits GISS peuvent être incinérés ou enterrés dans un site contrôlé sans nuisance pour l'environnement. Les conditions de mise au rebut dépendent exclusivement de la contamination rencontrée lors de l'utilisation.

